REGLEMENT PARTICULIER DU 44EME TOURNOI NATIONAL DU VOLANT DE JUVISY

DOUBLE ET MIXTE NC à R5

1. Généralités

1.1 Le 44ème Tournoi National du Volant de Juvisy est autorisé sous le numéro (en cours). Il se déroule les 28 et 29 juin 2025 au Complexe Sportif Jules Ladoumègue, 21 rue Jules Ferry 91260 Juvisy-Sur-Orge. Le gymnase Léo Lagrange utilisé comporte 7 terrains de jeu, ainsi qu'un terrain d'échauffement.

1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBAD, du règlement général des compétitions, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

1.3 Le juge arbitre désigné par le comité d'organisation est Jean-Claude DERNIAUX. Le juge arbitre est en droit de sanctionner tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.

1.4 Le GEO principal du tournoi est Lucas ROUTOU. Il est accompagné de Christophe BOISSADY.

2. Licenciés concernés

2.1 Le tournoi du Volant de Juvisy est ouvert aux joueurs minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans licenciés à la Fédération Française de Badminton, dans les séries de classement NC à R5. Il est prévu pour le double hommes et le double dames des séries NC/P11, P10/D9, D8/D7 et R6/R5. Pour le double mixte, les séries prévues sont NC/P10, D9, D8, D7 et R6/R5.

2.2 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD aux dates du tournoi et doit être en possession de sa licence joueur.

3. Modalités de compétition

3.1 La compétition est de type standard.

3.2 Les disciplines représentées pour ce tournoi sont : double hommes, double dames, double mixte.

3.3 Ce tournoi est organisé par séries, les classements autorisés vont de NC à R5 compris.

3.4 Le surclassement est autorisé à condition que l'un des joueurs soit éligible à la série autorisée. Une paire peut ne pas être acceptée si le point de règlement 3.2.1.5 du RGC n'est pas respecté. La répartition des joueurs dans les séries se fera en fonction du classement du meilleur joueur de la paire à la date limite d'inscription, soit le vendredi 30 mai 2025.

3.5 La mode de compétition retenu est : une phase de qualification en poules (deux sortants par poule de 4 paires dans la mesure du possible) suivie d'une phase en élimination directe ; ou une poule unique si une série comporte moins de 6 paires.

3.6 Les tableaux de doubles hommes et doubles dames se déroulent le samedi en intégralité. Les tableaux de doubles mixtes se déroulent le dimanche.

4. Modalités d'inscription

4.1 Les inscriptions s'effectuent uniquement via l'application e-bad ou Badnet. Toute inscription non accompagnée du paiement ne sera pas prise en compte. Le paiement en ligne fait foi pour l'ordre des inscriptions et ce, pour les deux joueurs de la paire.

4.2 Si un joueur n'a pas de partenaire, le comité organisateur peut lui en attribuer un, dans la mesure du possible.

4.3 La date limite d'inscription est le vendredi 30 mai 2025 à minuit. Les classements et CPPH seront arrêtés à cette date pour la confection des tableaux et la validation de l'inscription des joueurs

4.4 Le montant des droits d'engagement est fixé à 18 € pour un tableau, et 22 € pour deux tableaux.

4.5 Le comité organisateur se réserve aussi le droit de limiter le nombre d'inscriptions des joueurs dans certaines catégories pour le bon déroulement du tournoi. La date de réception et de paiement des inscriptions sera alors prise en compte. Les joueurs seront informés de leur inscription sur le tableau principal ou sur liste d'attente lors de la réception de leur convocation via e-bad ou Badnet.

4.6 Aucune inscription ne s'effectue par mail ou par téléphone. Aucune contrainte horaire n'est acceptée.

5. Tirage au sort et constitution des tableaux

5.1 Le tirage au sort a lieu le vendredi 13 juin 2025.

5.2 Le comité organisateur se réserve le droit de regrouper certaines catégories en cas d'insuffisance d'inscrits dans un tableau en accord avec le juge arbitre, dans l'intérêt du tournoi. Il se réserve également le droit de supprimer le tableau s'il est constitué de moins de quatre paires.

5.3 Le comité d'organisation se réserve également le droit d'autoriser un surclassement exceptionnel et ce pour le bon déroulement du tournoi.

6. Forfait après tirage au sort

6.1 Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un badiste ayant déclaré « forfait » après le tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation à l'adresse mail tournoi.de.juvisy@gmail.com. Il devra adresser dans un délai de cinq jours après le tournoi les pièces justificatives au secrétariat de la Ligue Ile-de-France à l'adresse forfait@lifb.org accompagnées du formulaire (procédure sur le site lifb.org).

6.2 Lorsque l'un des joueurs d'une paire est défaillant, son partenaire doit notifier dès que possible et dans les 48 heures à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. Passé ce délai, la paire entière sera retirée. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaiera dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

6.3 Tout forfait arrivant après le tirage au sort ne sera remboursé que sur envoi à l'organisateur d'un justificatif officiel (certificat médical ou attestation de l'employeur).

7. Déroulement

7.1 Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée chaque jour de la compétition.

7.2 Après le pointage, les compétiteurs sont considérés comme présents. Si un joueur souhaite quitter la salle pendant la compétition quel que soit le motif, il devra impérativement demander son accord au juge arbitre.

7.3 Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec l'accord du juge arbitre.

7.4 A l'appel de son match, tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Une tenue de badminton conforme règlement fédéral des tenues est exigée sur les terrains. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain, sauf aux arrêts autorisés.

7.5 Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu, conformément au RGC.

7.6 Le temps dit « d'échauffement » autorisé sur le terrain est de quatre minutes. Il est compté depuis l'appel des joueurs jusqu'au 1er volant d'engagement. Il comprend le temps nécessaire pour parvenir sur le terrain, la mise en tenue, le test des volants et l'échauffement.

7.7 Après l'appel de son match et passé un délai de cinq minutes, tout joueur non présent sur le terrain est susceptible d'être déclaré forfait par le juge arbitre.

7.8 Les matchs se déroulent en auto-arbitrage. Un arbitre pourra officier avec l'accord du juge arbitre. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.

7.9 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté let une fois au service et faute en jeu

7.10 Le temps de repos minimum entre deux matchs successifs pour un joueur est de vingt minutes.

8. Volant officiel

8.1 Les volants sont à la charge des joueurs, à partage également entre les deux paires.

8.2 Le volant officiel de la compétition est le « **RSL 4** ». Il est en vente sur le lieu de la compétition. Il est utilisé par les compétiteurs en cas de désaccord.

8.3 Les volants sont fournis pour les finales par le comité d'organisation.

9. Divers

9.1 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

9.2 Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.

9.3 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion

de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).

9.4 Le protocole sanitaire sera celui en vigueur au moment de la compétition

Toute participation implique l'adoption du présent règlement.